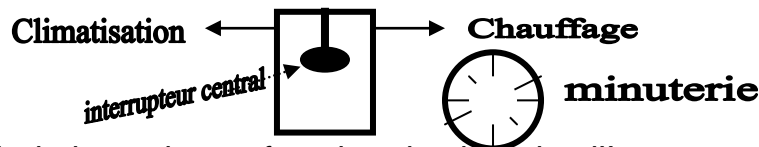


# SALLE CONCILLON

## REGLEMENT INTERNE

- **La salle et les annexes** (Hall d'entrée, Sanitaires, Cuisine) devront être **rendues propres (sol balayé et lavé)** (Prévoir produits nettoyants et sacs poubelles).
- **Matériel de cuisine** : Lave vaisselle - Cuisinière Gaz (se conformer à la notice d'utilisation). *Location de vaisselle possible auprès de Mme THOMASSON 04.77.27.25.23*
- **Chauffage - Climatisation** : Dans le local BAR, à côté de l'armoire électrique, un interrupteur à double fonction est installé :



- Il suffit de basculer en fonction des besoins l'Interrupteur Central sur la position souhaitée
  - Même manœuvre pour la minuterie
- **Eclairage Salle et Sanitaires** : Double Interrupteur à droite de la porte d'entrée
  - **Eclairage du Bar** : située dans l'armoire électrique placée dans le bar, à côté de la minuterie climatisation/chauffage.

**ATTENTION** : l'accès à l'armoire électrique, qui est située dans le rangement chaises et tables, est strictement interdit.

- **Rangement du Mobilier** :
  - **Tables** : Une quinzaine de tables alignées dans la salle contre les murs. Les autres pliées sur les chariots dans le rangement (10 par chariot).
  - **Chaises** : Empilées par 12 dans le rangement.
- **Précautions avec le matériel** : Ne pas s'asseoir sur les tables !
- **Bruits** : l'utilisateur de la salle est responsable de la sonorisation, de sa réglementation et des conséquences des nuisances sonores. Il est donc impératif de respecter la quiétude du voisinage et de tenir les portes et fenêtres fermées. La Brigade de Gendarmerie a le pouvoir de faire cesser immédiatement les nuisances sonores par tous moyens qu'elle jugera utiles, et notamment la saisie du matériel de sonorisation.

**HEURE DE FERMETURE REGLEMENTAIRE 1 H 30 du matin**

**Limiteur de bruit** : La Salle est équipée d'un limiteur de bruit réglé afin que le son émergent à l'extérieur de la salle soit conforme à la réglementation en vigueur. Ce limiteur est doté d'un capteur phonique avec avertisseur optique (placé sur la poutre proche du podium). Lorsque le signal optique se trouve dans la zone rouge, il convient de réduire le son. Si le sonorisateur n'obtempère pas, toutes les prises de courant (salle et annexes) seront coupées pendant 10 secondes.

**Attention, la troisième coupure du courant dans les prises est définitive !**

Fait à Balbigny le 25 AVRIL 2008.  
Le Maire, Jean Marc REGNY



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean Marc REGNY.

